

Séance du 11 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze du mois de janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. HAUTEVELLE Ludovic, Maire.

Présents : M.HAUTEVELLE Ludovic, Mme LONJARET Corinne, M.BLANC Gilbert, M. LACOMBE Jacky, Mme BLANCHARD Karine, Mme PAGE Laetitia, Mme POULARD Magalie, Mme REGNIER Karine, Mme VANDROUX Viviane et M. LOUCHE Morgan

Absente excusée : Mme DELARCHE Evelyne.

Secrétaire de séance : Mme POULARD Magalie

Lecture du compte-rendu de la réunion du 7 décembre 2023

Mandatement en investissement avant le vote du budget primitif 2024 - DE 2024 001

Exposé :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible de mandater avant le vote du budget primitif 2024, des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits votés lors de l'année 2023 (non compris les crédits destinés au remboursement de la dette).

Total des crédits d'investissement votés pour l'année 2023 : 56 195.00 €

Enveloppe maximale autorisée : 14 048 €

Délibération :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mandater avant le vote du budget primitif 2024 des dépenses d'investissement dans la limite de 14 000 euros.

Crédits répartis comme suit :

Article 2131.18 (Bâtiments publics) = 10 000 €

Article 2132.18 (travaux logements écoles) = 1 000 €

Article 2151.16 (Travaux de voirie) = 3 000 €

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 19 janvier 2024

Subventions 2024 - DE 2024 002

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle que la commune attribue chaque année des subventions à différentes associations. Il convient de délibérer pour les subventions 2024.

Délibération :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2024:

Association	Subvention 2024
C.C.A.S. de Huilly-sur-Seille	1000 €
A.P.E. Loisy-Huilly (Arbre de Noël)	185 €
FOYER RURAL de Huilly-sur-Seille	115 €
Bibliothèque de Loisy (<i>Commune Loisy</i>)	100 €
AMICALE des CHASSEURS de Huilly-sur-Seille	60 €
A.P.E. Loisy-Huilly	60 €

AMICALE des donneurs de SANG de CUISERY	30 €
AMICALE des donneurs de SANG de SIMANDRE	30 €
Fun Car Bressan	60€

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 19 janvier 2024

Mise en place de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle - DE 2024 003

Exposé :

Le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 porte création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents de la fonction publique territoriale qui perçoivent une rémunération annuelle brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. Le versement de la prime de pouvoir d'achat n'est pas obligatoire dans la Fonction Publique Territoriale. *(Elle est obligatoire dans la fonction publique d'Etat et la fonction publique Hospitalière)*

Le décret fixe les montants plafonds de la prime par tranche de rémunérations : pour une rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 inférieure ou égale à 23 700 €, le montant maximum de la prime est fixé à 800 € Brut pour un temps complet. Tous les agents de la commune sont concernés par cette tranche.

Lors de sa réunion du 7 décembre dernier, le Conseil Municipal a délibéré sur le montant qui sera attribué à tous les agents de cette tranche. Le montant est le même pour tous les agents (800 €), il sera versé au prorata du temps de travail.

Ce projet de délibération est soumis à l'avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion

Suite à l'avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion en date du 14 décembre 2023, le Conseil Municipal valide son projet de délibération.

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 19 janvier 2024

Modification des statuts du SIVOS de Loisy / Huilly-sur-Seille - DE 2024 004

Exposé :

Monsieur le Maire expose que le Conseil Syndical du SIVOS Loisy / Huilly-sur-Seille, lors de sa réunion du 29 septembre 2023, a voté la modification des statuts afin de se conformer à la Loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (Loi LOM). Le transport scolaire est dorénavant géré par la Région, le SIVOS perdant donc la compétence « transport scolaire » pour devenir délégataire de ce service public.

Dans les nouveaux statuts, les mentions à la compétence du transport scolaire disparaissent donc, ainsi que les mentions liées à la gestion de la « 5^{ème} classe », celle-ci ayant été supprimée.

Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts.

Délibération :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la modification des statuts du SIVOS de Loisy- Huilly sur Seille comme décrit ci-dessus.

Statuts joints à la présente délibération

Délibération reçue en Sous-Préfecture le 19 janvier 2024

Information : Vente du bus

Définition des zones d'accélération du déploiement des énergies renouvelables

La loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit que les communes puissent définir, après concertation des habitants, des « zones d'accélération » favorables à l'accueil de projets d'énergies renouvelables (ZAER).

L'un des enjeux de cette loi, est d'associer les administrés à la définition de ces zones, notamment par le biais d'une concertation publique. Il revient aux élus de définir, en concertation avec les concitoyens, des zones d'accélération de production d'énergies renouvelables (ZAER) au sein de chaque Commune. Le Conseil Municipal travaille à la définition de ces zones selon la procédure fournie par les services de l'État.

L'identification de ces zones n'exclut pas l'installation d'autres projets d'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables sur d'autres secteurs qui n'auraient pas été identifiés ici.

Dans le cadre de la concertation publique pour la consultation des ZAER, les concitoyens pourront transmettre leurs interrogations et formuler d'éventuelles requêtes du lundi 15 janvier au vendredi 26 janvier 2024 soit :

- Sur un registre disponible en mairie aux horaires d'ouverture habituels (mardi et vendredi de 14h00 à 18h00)
- Soit par mail : mairie-huilly-sur-seille@wanadoo.fr
- Soit sur rendez-vous sollicité auprès des élus

Après cette consultation obligatoire, le Conseil Municipal pourra délibérer sur ce sujet (au prochain Conseil de février) et enregistrer les ZAER proposées sur le portail cartographique national qui permettra la validation par le Comité Régional Energétique (CRE).

Présentation des ZAER retenues sur la commune :

- la filière Solaire Photovoltaïque pour toutes les zones urbanisées (avec des bâtiments) sur la commune afin de ne pénaliser aucun particulier ; avec un zonage spécifique pour chaque exploitation agricole (bâtiments agricoles d'ampleur)
- la filière BioMéthane pour les 3 exploitations agricoles bovines en activité
- la filière Solaire Thermique pour toutes les zones urbanisées (avec des bâtiments)
- pas de ZAER définie pour les filières : Éolien, Géothermie, Bois Énergie/Biomasse et Hydroélectricité.

Bilan des projets réalisés en 2023 - Projets 2024

Point sur les projets réalisés en 2023

Projets 2024 :

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à réfléchir aux projets qui pourront être inscrits au budget primitif 2024.

- 1/ Remplacement du mobilier urbain abimé au terrain de pétanque
- 2/ Eventuels travaux d'aménagement pour le futur local d'archives (tri prévu en 2025)
- 3/ Etudier la mise en sécurité du nouvel « Arrêt de bus » devant la Mairie (marquage au sol, panneaux de signalisation, radar pédagogique...)
- 4/ Etablir un devis pour 2 radiateurs électriques connectés pour faciliter la gestion du chauffage (à distance) de la Salle associative.
- 5/ Etablir un devis pour le Columbarium du cimetière (complément 5 ou 10 cases)

Questions diverses

Conseil Communautaire Terres de Bresse à la salle des fêtes le jeudi 8 février 2024 -
Le Conseil Communautaire Terres de Bresse se réunira à la salle des fêtes d'Huilly-sur-Seille le jeudi 8 février prochain. Une petite réception clôturera cette réunion.

- Synthèse des diverses réunions :

Réunion avec Alexandre Mazuir du 11/12 : travaux de voirie sur la commune

Réunion avec les maîtresses du 11/12 : mise à jour du PPMS

Réunion ComCom du 13/12 : budget et travaux voirie pour 2024

Conseil Communautaire Terres de Bresse du 14/12

Conseil syndical SIVOS du 18/12

Réunion SYDESL du 19/12 : programme et besoins

Rdv avec société BODET-CAMPANAIRE du 04/01

Réunion ComCom du 09/01 : comité technique PLUi

- Calendrier :

Vœux de la Municipalité le samedi 13/01 à 18h30

Conseil syndical du Pays Bresse Bourguignonne le lundi 15/01 à 17h30 à Louhans

Recensement de la population du 18/01 au 17/02/2024

Réunion sélection des candidatures Appel d'Offre MO Salle des fêtes le jeudi 18/01 à 16h00

Réunion Sous-Préfecture le jeudi 18/01 à 19h00 à Simard : planification écologique

Loto de l'APE le samedi 27/01 à 19h30 à Loisy

Réunion STA du Louhannais le jeudi 01/02 à 10h00 à Louhans : présentation des travaux

Conseil Communautaire Terres de Bresse le jeudi 08/02 à 19h00 à Huilly-sur-Seille

Réunion ComCom le lundi 05 ou 12/02 à 9h00 : comité technique PLUi

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,

M. Ludovic HAUTEVELLE

